

## HUMANISME ET TRADUCTIONS AU MOYEN ÂGE<sup>1</sup>

Je voudrais tenter de dresser un inventaire aussi précis que possible des ressources que les traducteurs ont offertes, au Moyen âge, à ceux qui, faute d'une connaissance suffisante du latin classique, n'étaient pas capables de lire facilement les œuvres antiques. Le sujet n'est pas nouveau : sur certains points, les études particulières abondent. Mais on n'a jamais essayé, que je sache, d'en donner une vue générale pour l'ensemble des pays romans<sup>2</sup>. Notre exposé, rapide lorsqu'il s'agira de faits bien connus, plus détaillé quand les questions paraîtront moins au point, pourra constituer une sorte de bilan de ce qui a été fait et de ce qui reste à faire en ce domaine. Et surtout la comparaison des traductions entreprises en Italie, dans la Péninsule ibérique et en France avant le XVI<sup>e</sup> siècle permettra quelques observations utiles à l'histoire de l'humanisme en langue vulgaire.

Nous commencerons par la France, qui nous retiendra plus longtemps, pour la simple raison que les travaux d'approche sont plus nombreux<sup>3</sup> et que le sujet nous est plus directement familier.

Il semble bien que l'on ait rarement eu, avant la fin du Moyen âge, le souci historique et philologique de laisser ou de retrouver l'œuvre d'un auteur sous la forme exacte que celui-ci avait voulu lui donner. Suivant une idée généralement répandue, tout écrit destiné à instruire est perfectible et du moment qu'on le transcrit et qu'on le traduit, on ne voit aucune raison pour ne pas le modifier au goût du jour ou l'améliorer en le complétant à l'aide de renseignements puisés à d'autres sources. C'est pourquoi la notion de traduction qui est aujourd'hui la nôtre eut quelque peine à se dégager.

Lorsque les imitations d'Ovide dues à Chrétien de Troyes ou à d'autres, les romans antiques, *Thèbes*, *Troie*, *l'Eneas*, *Alexandre*, reflets de l'humanisme latin, eurent familiarisé les esprits, dès le troisième quart du XII<sup>e</sup> siècle, avec l'histoire de quelques personnages illustres de l'Antiquité, les lecteurs de langue française voulurent en savoir davantage. On recourut donc aux textes anciens, mais, au lieu de les faire passer directement en français, on préféra les adapter et les combiner dans des compilations plus ou moins fantaisistes.

De la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle au début du XIV<sup>e</sup>, on ne relève pas moins de

---

<sup>1</sup> Cet exposé des premiers résultats de recherches en cours est tout à fait provisoire; c'est pourquoi l'on a cru bon de réduire au minimum les indications bibliographiques.

<sup>2</sup> On peut citer la liste des traductions antérieures à 1600 publiée en appendice à l'ouvrage de B. R. Bolgar, *The classical heritage and its beneficiaries*, Cambridge Univ. press, 1954, que l'on n'utilisera pas sans avoir lu la note de Carlo Dionisotti, *Tradizione classica e volgarizzamenti*, dans *Italia medioevale et umanistica*, t. I (1958), p. 427-431.

<sup>3</sup> Viennent au premier rang les nombreux articles et comptes rendus de M. Robert Bossuat; j'ai utilisé aussi un «Inventaire critique des traductions françaises d'auteurs anciens du XIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle», mémoire (inédit) que j'ai présenté en 1955 à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

cinq adaptations de l'*Ars amatoria* d'Ovide. Les quatre premières, en vers, mal datées (Élie, *La Clef d'Amour*, Guiart, Jacques d'Amiens) ne doivent pas être séparées des nombreuses pièces amoureuses dans la tradition courtoise qui précède et suit le *Roman de la Rose*. La cinquième, en prose, est une compilation dont les grandes lignes sont fournies par les récits de l'original latin; le texte d'Ovide est assorti de commentaires moraux et enrichi d'additions diverses puisées aux œuvres d'imagination à la mode : romans de Chrétien, *Roman de Troie*, *Athis et Prophilias*, *Blancandin*, œuvres de Jean de Meung, pièces lyriques. Nous sommes en pleine affabulation médiévale : on ne peut voir dans ce texte une démarche qui vise à une connaissance de l'Antiquité pour elle-même<sup>4</sup>. Le goût pour cette sorte d'ouvrages dura longtemps : l'*Ovide moralisé*, fut composé vers 1316-1328 pour la reine Jeanne, femme de Philippe le Long, à la fin du XV<sup>e</sup> siècle encore, on fit de ce long poème des remaniements en prose. À ces adaptations bien connues, il faut joindre celle des *Héroï des*, qui soulève des questions encore mal éclaircies. Sans prétendre les résoudre, je voudrais essayer au moins de les poser avec plus de précision qu'on ne l'a fait jusqu'ici.

La cinquième section, consacré à l'histoire de Troie, d'une compilation connue sous le titre d'*Histoire ancienne jusqu'à César* (datée des environs de 1220), est constituée par une traduction du *De excidio Trojae* attribué à Darès. Dans une seconde rédaction de l'*Histoire ancienne*, que Paul Meyer attribue au temps de Charles V (entre 1364 et 1380), cette section est remplacée par un récit beaucoup plus étendu, qui n'est autre que le texte ordinairement appelé Roman de Troie en prose (dérivé de la seconde rédaction de Benoît de Sainte-More), complété par divers morceaux, et en particulier par une traduction abrégée, en prose, de quatorze des *Héroï des* d'Ovide. Ces pièces, au lieu de se présenter selon l'ordre où on les rencontre dans les manuscrits latins, sont disposées de manière à s'accorder tant bien que mal avec le récit de la guerre de Troie<sup>5</sup>. On possède d'autre part des copies isolées de cette adaptation, sous le titre : *Les epistres que les Dames de Grece envoierent a leurs maris devant Troies et les reponses d'icelles*<sup>6</sup>; les «epistres» se succèdent ici selon l'ordre adopté

---

<sup>4</sup> Voir J. Bordas, *L'art d'amour, traduction en prose de l'«Ars amatoria» d'Ovide* dans *École nationale des chartes. Positions des thèses*, 1954, p. 15-17; C. de Boer, *Oven een Middeleeuwsfranse prosabewerking von Ovidius «Ars amatoria»* dans *Mededeelingen der Koninklijke Nederlandse Akad., Afdeling letterkunde* XIX, IV, 1956.

<sup>5</sup> L. Constans, *Une traduction française des Héroï des d'Ovide au XIII<sup>e</sup> siècle*, dans *Romania*, t. 43 (1914), p. 171-198.

<sup>6</sup> A. Coville, «*Les Epistres que les dames de Grece envoierent a leurs maris qui estoient devant Troies et les responses d'icelles*», dans *Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Comptes rendus de l'année* 1940, p. 98-109. L. Constans ne connaissait pas les copies séparées et A. Coville ne s'était pas rendu compte que le texte qu'il étudiait était en fait le même que l'on pouvait lire dans l'*Histoire ancienne*; ajouter au manuscrit qu'il signale : Bruxelles 9572 (Antoine de Bourgogne). –

dans l'*Histoire ancienne*. Il est peu vraisemblable que ces copies isolées représentent une forme primitive de l'adaptation d'Ovide, indépendante de l'*Histoire ancienne*. Deux hypothèses sont donc à envisager. Ou le remanieur de l'*Histoire ancienne* a pris l'initiative de traduire un certain nombre des *Héroïdes* et de les disposer dans un ordre que lui suggérait le *Roman de Troie*, et l'on a ensuite emprunté ces morceaux à un exemplaire de l'*Histoire ancienne* pour les copier à part; ou bien il a existé antérieurement une traduction complète des *Héroïdes*, conforme à la disposition habituelle des manuscrits latins, dont on aurait fait des extraits pour les insérer tant bien que mal dans le récit de la guerre de Troie; la traduction complète s'étant perdue, nous n'avons plus aujourd'hui que ce qui en est passé dans l'*Histoire ancienne*, soit incorporé dans le texte lui-même, soit sous forme d'extrait, avec le titre d'*Epistres des dames de Grèce*. L. Constans, qui croyait la traduction un peu postérieure à la mise en prose du poème de Benoît (milieu du XIII<sup>e</sup> siècle), penchait pour cette dernière solution. Il s'appuyait en particulier sur le fait qu'une traduction des quatre premières *Héroïdes*, exécutée en Italie à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, s'inspirait visiblement de la paraphrase française, et restait cependant fidèle à l'ordre traditionnel : ce fragment constituerait un témoin de l'état ancien de notre adaptation. Mais si le traducteur italien s'est aidé du travail de son prédécesseur français, il est visible qu'il avait également sous les yeux un manuscrit latin : il peut s'en être servi pour reclasser ses textes aussi bien que pour reviser la traduction. Compte tenu de la date des manuscrits que nous avons conservés et de l'état de la langue, il y a peu de chances pour que la paraphrase française soit antérieure à la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle et indépendante de la seconde rédaction de l'*Histoire ancienne*. Ainsi, en France l'œuvre n'aura jamais été que matière à adaptations ou compilations, et cela jusqu'à la fin du Moyen âge.

Dans le domaine de l'histoire, nous constatons des faits du même ordre. Certains historiens romains sont mis en grande partie à la disposition du public français, mais eux aussi à travers des adaptations et des compilations. En 1213-1214 un clerc d'Ile-de-France combina, en rédigeant les *Faits des Romains*, de longs passages de Suétone, de Salluste et de Lucain à une traduction à peu près complète des *Commentaires* de César. Son œuvre reste malgré tout un traité d'histoire ancienne puisé à diverses sources. On pourrait faire des remarques semblables à propos des *Empereurs de Rome*, de Calendre (vers 1213-1220), court poème fondé sur l'*Histoire* d'Orose, de l'*Histoire ancienne jusqu'à César* dont nous avons déjà parlé et des *Romans de Jules César* qui sont, quel que soit le rapport des textes de Jean de Thuin et de Jacot du Forest et leur originalité respective, une adaptation très libre de la *Pharsale*<sup>7</sup>.

Les œuvres de la science antique apparaissent d'abord, elles aussi, dans des ensembles

---

Paris, collection de M. Ch. Blanc.

<sup>7</sup> R. Bossuat, dans *le Moyen âge*, t. 63 (1957), p. 384.

puisés à diverses sources. Brunetto Latini (en 1268) insère dans son *Trésor* une traduction partielle de *l'Éthique à Nicomaque* d'Aristote d'après le *Compendium*, ou *Translatio Alexandrina*, attribué à Hermann l'Allemand.

On doit tenir compte aussi, pour être complet, de traductions d'ouvrages de droit<sup>8</sup> et de petits traités d'édification morale en usage courant dans les écoles, productions souvent très médiocres de la basse antiquité et parfois même du haut Moyen âge. La littérature gnomique par exemple a fait fortune avec des adaptations plus ou moins fidèles du recueil des *Disticha Catonis* (III<sup>e</sup> ou IV<sup>e</sup> siècle). Au XII<sup>e</sup> siècle remontent les œuvres d'Éverard de Kirkham et d'Élie de Winchester, à la fin du XIII<sup>e</sup> (1280) celle de Jean de Paris, ou du Châtelet; au XIV<sup>e</sup> siècle encore, Jean Lefèvre reprend le texte; et je ne tiens pas compte ici d'une série de paraphrases en prose<sup>9</sup>. On a mis de bonne heure sous le nom de Sénèque des recueils moraux dont nous avons conservé un très grand nombre d'exemplaires. *La Formula vitae honestae* (en fait œuvre de Martin de Braga) fut traduite en vers, dit-on, pour Philippe Auguste, au début du XIII<sup>e</sup> siècle, et c'est le commencement d'une longue fortune<sup>10</sup>. Les proverbes dits de Sénèque, connus aussi sous le titre de *de Moribus*, ont été mis en français en vers et en prose, mais nous n'avons pas sur ce point d'étude soignée<sup>11</sup>.

On voit donc que pendant la presque totalité du XIII<sup>e</sup> siècle, les textes antiques, lorsqu'on les traduit, ne sont guère considérés que comme des matériaux servant à l'édification d'œuvres de conception différente, dans la dépendance des grands courants littéraires du temps et, pas plus que la physionomie générale, la lettre n'est respectée. Cette pratique s'est d'ailleurs continuée pendant tout le Moyen âge.

Toutefois, au fur et à mesure que l'on avance dans le temps, un effort se manifeste

---

<sup>8</sup> On a traduit soigneusement les *Institutes*, vers 1220-1230, probablement en Normandie. Le ms. perdu cité par F. Olivier-Martin dans son édition *Les Institutes de Justinien en français, traduction anonyme du XIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1935, (Société d'histoire du droit), p. XXXIII, n<sup>o</sup> 10 se trouve à New-York, coll. Grenville Kane, n<sup>o</sup> 49. Les *Institutes* ont été mises en vers aux environs de 1280 par un clerc normand du nom de Richard d'Ennebault, cf. P. Viollet, dans *Hist. litt. de la France*, t. 33, 1906, p. 111-112. Au XIII<sup>e</sup> siècle remontent aussi des versions du *Code*, du *Digeste*, des *Novelles* et des *Tres libri* (Gröber, *Grundriss*, t. II, p. 1035); ces travaux n'ont jamais été étudiés de près.

<sup>9</sup> R. Bossuat, *Traductions françaises des «Commentaires» de César à la fin du XV<sup>e</sup> siècle*, dans *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, t. 4 (1944), p. 346-354.

<sup>10</sup> R. Bossuat, *Anciennes traductions françaises du «De officiis» de Cicéron*, dans *Bibl. de l'École des chartes*, t. 96 (1935), p. 254, n. 1.

<sup>11</sup> Cf. par exemple P. Paris, *Les Manuscrits français de la Bibliothèque du Roi*, t. 7, 1848, p. 237.

parfois pour être plus fidèle aux originaux. La suite des œuvres consacrées pendant le XIII<sup>e</sup> siècle à l'histoire de Troie, étudiées par M. Brian Woledge, illustre ce propos<sup>12</sup>. À côté du poème, et des mises en prose qui en conservent le caractère courtois, apparaissent trois versions de Darès, la première dans l'*Histoire ancienne jusqu'à César* (vers 1220) la seconde, due à Jean de Flixecourt en 1262, la troisième, de l'extrême fin du siècle ou même du début du XIV<sup>e</sup>, fruit de la collaboration de Jofroi de Waterford et de Servais Copale. On s'aperçoit que si le premier de ces traducteurs se permet des additions et des suppressions, les derniers, Jean de Flixecourt avec plus de souplesse, Jofroi de Waterford et Servais Copale moins détachés de leur modèle latin, traduisent avec un grand souci d'exactitude. Et l'on pourrait en dire autant de la bonne traduction d'Europe due à ces deux écrivains<sup>13</sup>.

L'histoire d'Alexandre donne lieu à des remarques analogues. À côté des dérivés du roman et de ses suites, dont on connaît le succès, existe une version française de l'*Historia de proeliis*, assez fidèle, composée vers le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>14</sup>.

Ce mouvement est d'ailleurs encore bien incertain, et pendant des siècles, on écrira des histoires fabuleuses d'Alexandre et de Troie. C'est à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle seulement que des faits d'un caractère nouveau apparaissent.

Nous devons d'abord présenter le personnage à qui, semble-t-il, nous les devons : il s'agit de Jean, comte d'Eu, qui dut naître vers 1225-1230 et mourut en 1294. On le connaît surtout par des anecdotes que nous a rapportées Joinville dans ses *Mémoires*. En 1252 en effet, le jeune comte d'Eu rejoignit à Jaffa l'armée de saint Louis et fut peu après armé chevalier par le roi. Il se lia d'amitié avec le sénéchal de Champagne, son aîné de quelques

---

<sup>12</sup> B. Woledge, *La Légende de Troie et les débuts de la prose française*, dans *Mélanges de linguistique et de littérature romanes offerts à Mario Roques*, t. II, 1953, p. 313-324.

<sup>13</sup> Je profite de l'occasion pour reproduire deux textes auxquels j'ai fait allusion en 1947 (J. Monfrin, *Le Secret des Secrets...* dans *École nationale des chartes. Positions des thèses...* 1947, Paris, 1947, p. 98). Ils sont empruntés au *Livre des fiefs de l'Église de Liège sous Adolphe de la Marck*, publ. par Ed. Poncelet, Bruxelles, 1898. P. 153. reconnaissance datée du 22 octobre 1314 : «*Theodoricus li Veves, XXX libratas terre turonensium parvorum, acquisitas ab Egidio de Fanchons scabino Hoyensi, supra molendinum de foro, qui fuit Jacobi le Munnier, quod tenet Servatius Copale*»; p. 223, reconnaissance du 28 déc. 1318 : «*Servantius Coupelle opidanus Hoyensis, Hoii Va post Natale, presentibus B. de Horion, Amelio de Warnans, Johanne de Mònroial, Egidio de Fanchons, scabinis Hoyensibus, Hubino de Sancto Martino quintam partem molendini au postiche a Huy XXV solidos census sour le mairie d'Amaing XX solidos census super feodum dou steple d'Amaing et V solidos census, ex successionem parentum*». Il est évidemment impossible d'assurer qu'il s'agit là de notre traducteur. Je dois ces renseignements à l'obligeance de M<sup>me</sup> Rita Lejeune.

<sup>14</sup> B. Woledge, *Bibliographie des romans et nouvelles en prose française antérieurs à 1500*, Genève-Lille, 1954, p. 14-15, n° 4.

années (Joinville est né en 1224) et partagea avec lui l'honneur de la prise de Belinas (Césarée de Philippe de l'*Évangile*, automne 1253). Saint Louis savait l'amitié des deux jeunes seigneurs; lorsqu'ils rentrèrent au camp devant Sidon, leurs cantonnements avaient été préparés côte à côte. Joinville rappelle les facéties auxquelles se livrait alors son ami :

«Et quant nous venimes en l'ost, nous trouvames que il [le roi] nous ot nos places mesurees, il ses cors, la ou nous logerions : la moie place il prist delez la place le conte d'Eu, pour ce que il savoit que li cuens d'Eu amoit ma compaignie. [583] Je vous conterai des jeux que li cuens d'Eu nous fesoit. Je avoie fait une maison la ou je mangeoie, je et mi chevalier, a la clartei de l'uis. Or estoit l'uis devers le conte d'Eu; et il qui mout estoit soutil, fist une petite bible que il getoit ens, et fesoit espier quant nous estiens assis au mangier, et dressoit sa bible dou lonc de nostre table, et la fesoit geter, et nous brisoit nos pos et nos voirres. Je m'estoie graniz de gelines et de chapons; et je ne sai qui li avoit donnei une joene ourse, laquel il lesoit aler a mes gelines; et en avoit plus tost tuei une douzaine que l'on ne venist illec; et la femme qui les gardoit batoit l'ourse de sa quenoille»<sup>15</sup>.

Si nous avons transcrit ce texte, ce n'est pas pour rapporter des plaisanteries dont la finesse n'est pas la qualité principale. La première révèle chez Jean d'Eu des goûts et des dispositions d'ingénieur militaire qu'il n'est peut-être pas inutile de noter au moment où nous devons indiquer qu'il fit traduire, longtemps après ces aventures, il est vrai, le texte de Végèce.

Dans son manuel, Flavius Renatus Vegetius avait résumé, pour les empereurs qui, au IV<sup>e</sup> siècle, essayaient de défendre l'empire romain contre les attaques des Barbares, l'essentiel des principes militaires auxquels Rome avait dû, au cours des siècles, le succès de ses armées. Après les invasions, le livre ne cessa pas d'être apprécié. Raban Maur en fit des extraits pour Lothaire II, Fréculphe de Lisieux en revit le texte pour Charles le Chauve; un peu plus tard, Hartgar de Liège fit cadeau d'un exemplaire au marquis Eberhard de Frioul. Depuis ce moment, on ne cessa de multiplier les copies du texte; les catalogues des bibliothèques anciennes aussi bien que ceux des collections de manuscrits contemporains en font foi<sup>16</sup>. Il est naturel que cet ouvrage destiné à des chevaliers ait été mis à leur portée, lorsque le latin ne fut plus communément compris, par des traductions en langue vulgaire.

---

<sup>15</sup> Joinville, éd. Natalis de Wailly, Paris, 1881, p. 245-246, 582-583.

<sup>16</sup>M. Manitius, *Geschichte der lateinischen Literatur des Mittelalters*, t. I, Munich, 1911, p. 667-668.

Celle que Jean d'Eu commanda n'est pas la seule<sup>17</sup>. Vers la même époque, sans que l'on puisse préciser davantage, une traduction a été faite en Angleterre. Découverte en 1952, étudiée par M. L. Thorpe, puis par Miss D. Legge, elle fut attribuée par le premier à un certain maître Richart, médecin du prince Édouard (le futur roi d'Angleterre Édouard 1<sup>er</sup>) et

datée des environs de 1272. Il est possible aussi qu'elle ait été faite pour un autre prince Édouard (le futur Édouard II), vers 1295-1307<sup>18</sup>.

C'est aussi pour un comte d'Eu, peut-être pour Jean, qui commanda le Végèce, à moins que ce ne soit pour son père, Alphonse, ou pour son fils, Jean, que fut exécutée, par Mahieu le Vilain, de Neuchâtel-en-Bray, une traduction des *Météores* d'Aristote, accompagnée du commentaire d'Alexandre d'Aphrodise, arrêtée au ch. 5 du liv. III. Ce qu'il y a de sûr, c'est que cet ouvrage est postérieur à 1260, date de la traduction en latin, par Guillaume de Moerbeke, des textes grecs en cause. On aimerait être mieux renseigné sur les raisons précises qui ont déterminé la rédaction de ce travail : le prologue est malheureusement assez vague :

«Je vous oy n'a gueres dementer comme vous pourriés savoir aucune chose des dis que Aristote dist en un de ses livres que l'en appelle Metheores, euquel livre il determine de la rousee, de la pluie, du gresil, des estoilles ardans qui courent contreval l'air, et des autres maintes empreintures qui sont engendrees et faites es regions des IIII elemens, ce est assavoir le feu et l'air, l'iaue et la terre, je me suis entremis a translater vous le devant dit livre de mot a mot, si comme je pourray miex, en langue francoise...»<sup>19</sup>.

On le voit, les premières traductions du XIII<sup>e</sup> siècle ont un caractère strictement technique :

---

<sup>17</sup> Je dois signaler ici la très importante étude de Cesare Segre, *Jean de Meun e Bono Giamboni, traduttori di Vegezio. Saggio sui volgarizzamenti in Francia e in Italia*, dans *Atti della Accademia delle scienze di Torino*, II, *Classe di scienze morali, stor. e filol.*, t. 87 (1952-1953), p. 119-153, dont la véritable portée est indiquée par le sous-titre.

<sup>18</sup> L. Thorpe, *Master Richard, a thirteenth century translator of the «de re militari» of Vegetius*, dans *Scriptorium*, t. (1952), p. 39-50 et t. 7 (1953), p. 120-121; D Legge, *The lord Edward Vegetius, ibid.*, t. 7 (1953), p. 262-265.

<sup>19</sup> Mahieu le Vilain, *Les Metheores d'Aristote, traduction du XIII<sup>e</sup> siècle, publ. pour la première fois* par R. Edgren, Uppsala, 1945, p. 1.

on a voulu mieux connaître les pratiques militaires anciennes, et mieux comprendre des phénomènes météorologiques.

Il existe pourtant deux, ou peut-être trois ouvrages de la fin du XIII<sup>e</sup> ou des premières années du XIV<sup>e</sup>, qui, d'une part, sont de véritables traductions, et non des adaptations, d'autre part rendent accessibles des textes de plus haute valeur littéraire et morale : la Rhétorique de Cicéron (vers 1282), les lettres de Sénèque à Lucilius (en 1308) et sans doute, la première décade de Tite-Live. Mais, bien qu'elles soient rédigées dans notre langue, aucune de ces trois traductions n'a vu le jour sur le sol français.

Sous le nom de *Rettorique de Marc Tullies Cyceron* ont été traduits les deux livres du *De inventione* et la *Rhetorica ad Herennium* anonyme. L'ouvrage fut achevé à Saint Jean d'Acre, en 1282, pour un chevalier de l'Hôpital de Saint-Jean-de-Jérusalem, frère Guillaume de Saint-Étienne. Il était dû à un certain «Johan d'Antioche, que l'en apele de Harens», le même sans doute qui mit en français les *Otia imperialia* de Gervais de Tilbury. C'est une œuvre intéressante qui témoigne d'un effort d'exactitude et de style qui ne s'était pas encore manifesté : une révision très attentive a fait disparaître non seulement un assez grand nombre de contre-sens, mais aussi beaucoup de ces doublets qui alourdissent tant de textes analogues<sup>20</sup>.

Un prologue s'occupe de fixer la place de la rhétorique dans l'ensemble des connaissances humaines, ordonnées suivant un schéma chrétien, tandis qu'une très vigoureuse post-face montre que le traducteur avait pleinement conscience du travail qu'il avait accompli :

«Ici fenist le sizeime livre et le darrain de toute la rethorique de Marc Tullies Cyceron, qui est translatee dou latin en françois selonc l'ordenance et selonc le procès dou tratter que le meisme auctour tient et porsiuat, car ceste translacion si contient enterinement cele meisme maniere de tratter qui est faite et disposee par l'aucteur, au plus pres qu'ele peut. Et ce fu fait nomeement por .II. raisons : l'une si est que les paroles et les diz de l'art soient de greignor auctorité et de greignor reverence en toute desputeison, se mestier estoit de prover, et en tout aleguement entre les sages et ceaus qui conoissent de l'art; l'autre raison si est por eschiver vice de presumpcion et d'orgueil, qu'il ne semblast que l'en vosist maistriar la maniere de Tullius par detrenchement ou par nuance, qui fu tant grant philosophe et de tant grant renom. Por cestes II raisons donques dessus dites porsiuat le translatur la maniere dou tratter de

---

<sup>20</sup> L. Delisle, *Notice sur la Rhétorique de Cicéron traduite par Maître Jean d'Antioche*, ms. 590 du Musée Condé dans *Notices et extraits*, t. 36 (1899), p. 207-265 et du même, *Maître Jean d'Antioche, traducteur, et frère Guillaume de Saint-Etienne*, dans *Histoire litt. de la France*, t. 33 (1906), p. 1-40.



l'auctor a son pooir et au plus pres qu'il pot. Mais il ne pot mie porsuire l'auctor en la maniere dou parler, car la maniere dou parler au latin n'est pas semblable generaument a cele dou françois, ne les proprietiez des paroles ne les raisons d'ordener les araisonemez et les diz dou latin ne sont pas semblables a celes dou françois; et ce est comunaument en toute lengue, quar chascune lengue si a ses proprietiez et sa maniere de parler et por ce nul translateor o interpreteor ne porroit jamais bien translater d'une lengue a autre s'il ne s'enformast a la maniere et as proprietiez de cele lengue en qui il translate. Por laquel chose il covint au translateor de ceste science de translater aucune fois parole por parole, et aucune fois et plus sovent sentence por sentence et aucune fois por la grant oscurté de la sentence li covint li sozjoindre et acresitre; autresi li covint en aucun leu en l'elocucion de changier et muer exemples por la discordance de letres et de sillabes qu'il trova entre les II lengues. Quiconques donques lira ce livre ou l'estudiera ne soit pas presumpcieuz de reprendre riens desporvehuement affronté avant bien ententivement les II letres dou latin et dou françois et examiné bien les II sentences par bon entendement et sain, et preigne garde diligenment selonc la grant force de l'art, si l'en le peut meauz faire sauvant la maniere dou traiter de l'auctour; et quant il aura tout ce fait, s'il a bone raison et saine de reprendre, si peut reprendre hardiement : quar maintes fois avient qu'a bouche malade douce viande semble amere et qui a males lanternes, sovent se trabuche en voie»<sup>21</sup>.

C'est analyser, il me semble, avec un rare bonheur d'expression, les deux exigences fondamentales de tout travail de traduction : respect du texte, respect du génie de chacune des langues en cause.

Cela dit, l'œuvre n'était pas seulement entreprise pour faciliter une lecture désintéressée des rhétoriciens antiques. Jean de Hareng entendait fournir à frère Guillaume un manuel qui l'aiderait dans ses fonctions :

«Frere Guillaume, par cest escrit poez avoir general conoissance de l'argumentacion de logique, et auques emprès des leus, se vos estudiez curiousement. Et ce vos vaudra trop a savoir la diference entre l'argumentacion et les leus de logique, et l'argumentacion et les leus de rhetorique. Et par ceste conoissance vos en serez assez plus sutil en toutes questions, et nommement es questions sanz circonstances, quar en ce

---

<sup>21</sup> Delisle, *Notice...*, p. 261.

proprement a trop grant mestier rethorique de l'argumentacion de logique»<sup>22</sup>.

Ce Guillaume de Saint-Étienne était un très grand personnage. En 1296, nous le trouvons commandeur de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem dans l'île de Chypre. Il achevait alors de rédiger d'importants travaux sur les statuts et l'histoire de cet ordre, travaux qui nous ont été conservés et présentent un très vif intérêt. Il est à noter que la *Rhétorique* y est citée dans la traduction que nous venons d'examiner.

L'œuvre, qui ne nous est parvenue que dans un seul manuscrit, incontestablement exécuté en Orient, était donc sortie d'un milieu cosmopolite, en contact étroit avec l'Italie, très différent du milieu littéraire de la France d'alors. On se demande même si Guillaume de Saint-Étienne n'était pas lui-même italien. Or depuis les années 1254-1260 existait déjà en Italie une traduction de la *Rhétorique à Herennius*, due à Guidotto da Bologna et Brunetto Latini avait mis en italien de *De inventione* et des discours de Cicéron. L'œuvre de Jean de Hareng participe probablement plus de la culture italienne que de la culture française.

C'est d'Italie, sans aucune espèce de doute, que nous vient la traduction des lettres de Sénèque à Lucilius, commandée en 1308-1310 par Bartolomeo Siginulfo, grand chambellan du royaume de Naples. Le prologue n'est pas très significatif : le traducteur, après une brève notice sur Sénèque et Lucilius, s'excuse sur les faiblesses de son langage, car il n'est pas «de la langue françoise» et indique que le travail lui a été expressément commandé<sup>23</sup>.

Bartolomeo Siginulfo, grand personnage de la cour de Naples, eut une carrière agitée; il fut l'amant de la première femme de Philippe de Tarente, Ithamar, fille du despote d'Épire, et on l'accusa d'avoir, en 1310, tenté d'assassiner le prince lui-même. Il réussit à s'enfuir : condamné à mort par contumace, il finit ses jours en Sicile auprès du roi Frédéric II (1316). On devra préciser les origines de cet intérêt pour Sénèque et rechercher si possible à quelle famille appartenait le manuscrit latin que le traducteur avait sous les yeux. La sagesse de Sénèque n'était peut-être pas en l'occurrence déplacée. Mais il faut retenir surtout que nous sommes à la cour de Naples, qu'en 1309 commence le règne du sage roi Robert. Cette traduction n'est française que d'apparence : elle appartient en fait à la vie littéraire de la cour de Naples.

Une origine italienne peut aussi être attribuée à une traduction en français de la première décade de Tite-Live, antérieure à 1323. Le texte en est perdu; mais nous avons, sur son existence, deux témoignages fort nets. Nous savons d'abord qu'elle a servi de base à une version italienne des dix premiers livres de Tite-Live exécutée en 1323 à Adria, par un

---

<sup>22</sup> Delisle, *Notice...*, p. 265.

<sup>23</sup> A. Thomas, *Anonyme italien, auteur d'une traduction des lettres de Sénèque à Lucilius*, dans *Histoire litt. de la France*, t. 36 (1921), p. 633-645; E.-G. Léonard, *Les Angevins de Naples*, Paris, 1954, p. 202.

notaire du nom de Filippo de Santa Croce. L'explicit du manuscrit à qui nous devons ce nom et cette date précise que Filippo a travaillé sur un texte français. Ce documenté récemment découvert, vient confirmer l'hypothèse déjà mise en avant pour expliquer les nombreuses traces d'influence française apparentes dans l'œuvre du notaire d'Adria. Le second témoignage est fourni par le catalogue des livres de Charles V. En 1373, la librairie du roi contenait deux Tite-Live en français; mais le bibliothécaire, Gilles Malet, n'a pas décrit ces volumes en termes semblables. Il présente l'un d'eux comme un exemplaire de «Titus Livius en françois, de la translation du prieur de Saint Éloi a Paris», et l'autre comme «l'original de Titus-Livius en françois, la première translation qui en fut faite, escript de mauvaise lettre, mal enluminee et point historiee». Il semble bien qu'il ait voulu distinguer deux ouvrages différents. Ces deux articles, dont on n'avait pas jusqu'alors remarqué la rédaction, deviennent tout à fait clairs lorsqu'on les interprète à la lumière des indications livrées par le manuscrit de la traduction de Filippo da Santa Croce. La diffusion rapide du texte en Italie, son oubli presque complet en France (nous n'avons pas d'autres traces que la mention du catalogue de Charles V), autorise à penser que c'est en Italie qu'il a vu le jour<sup>24</sup>.

Il faut attendre le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle pour que commencent à apparaître en France, de façon suivie, de véritables traductions. La première est celle des *Décades* I, III et IV de Tite-Live, due au bénédictin Pierre Bersuire<sup>25</sup>. Ce travail, M. Billanovich l'a montré, n'aurait pas été possible sans les découvertes des humanistes italiens, Landolfo Colonna et Pétrarque, qui ont retrouvé et mis en circulation, au cours de la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, la quatrième décade et une meilleure leçon des cinq derniers livres de la troisième<sup>26</sup>. Il n'aurait pas été possible non plus sans le travail de l'érudit frère prêcheur anglais Nicolas Trevet qui, avant 1329, avait composé un volumineux commentaire des *Décades* I et III; y sont expliqués mot à mot tous les passages un peu difficiles, et Bersuire, qui avoue avoir été gêné par la prose de l'historien latin, s'est aidé sans trop le dire (il ne fait allusion qu'une fois, et incidemment, à «l'expositeur») de l'ouvrage de Trevet. Car Bersuire, dont les travaux antérieurs sont dans la plus pure tradition médiévale, n'a visiblement pas été touché par les débuts de la Renaissance : il ne doit à l'Italie que son texte latin. S'il s'est mis à le traduire, c'est pour obéir, il le dit formellement, à des instructions du roi Jean le Bon :

«Ainsi donques, très excellent seigneur, me commandastes vous que les troys

---

<sup>24</sup> J. Monfrin, dans *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*, année 1958, p. 83-85.

<sup>25</sup> J. Monfrin, *La Traduction française de Tite-Live*, dans *Histoire litt. de la France*, t. 39 (sous presse).

<sup>26</sup> G. Billanovich, *Petrarch and the textual tradition of Livy*, dans *Journal of the Warburg and Courtauld Institutes*, t.14 (1951), p. 137-208.

decades de Titus-Livius en quelz sont contenues les hystoires romaines je translataste de latin en françois... [le texte est extrêmement difficile à comprendre]. Néanmoins, j'ay pris le labour de le translater pour obéir a vous qui estes mon seigneur et pour faire profit a tous ceulz qui par moy l'entendront et l'orront»<sup>27</sup>.

Le roi cherchait dans ce texte des instructions et des exemples. Il est bien certain, poursuit Bersuire, que les souverains doivent s'inspirer des exemples des anciens :

«ce fu donques la cause, prince très redoubté, que vous, qui entre les autres princes avez l'engin très noble, considerastes que le pueple rommain, entre tous autres pueples qui par vertus de constance et de sens et par puissance d'euvres chevalereuses ont leurs armes portees en contrees estranges, et conquesté empires et royaumes pour eulz et pour les leurs, ont bien esté si sur tuit li souverain et li plus excellent, si comme assez appert en ce que eulz, qui au commencement furent une seule cité assez povre et petite, sieurent tant faire par armes vertueuses, continuees par senz et par labeurs, que il conquistrent la reondesce du monde, et que pour ce a leurs fais merveilleux pueent tous princes prendre exemples notables es choses dessus dites».

L'histoire politique de Rome peut inspirer aux souverains modernes des principes de gouvernement; le récit de ses guerres, des règles de stratégie et de tactique; elle apporte des modèles de vertu civique. L'excellence des uns et des autres est garantie par le prodigieux développement d'une cité qui, partie de rien, a réussi à conquérir le monde. Ainsi, dit Bersuire,

«si prieront pour vous ceulz qui voudront savoir l'art de chevalerie et prendre exemple aus vertus anciennes quant il verront que par vostre ordenance celui livre qui onques mais n'avoit esté touchiez est venu en lumiere, et tant de noble faiz descripz et recitez».

Tite-Live devient explicitement (et au fond, est-ce tellement le trahir?) un traité d'éducation politique, militaire et morale. Ce sont des thèmes anciens, dont il faut souligner ici la continuité : nous les trouvons déjà dans la préface des *Faits des Romains*, aussi bien que dans celle de l'*Histoire de César* de Jean de Thuin :

«Por ce escrivrons nos ci ilueques es gestes as romains qui par lor sens et par

---

<sup>27</sup> Bibl. Sainte-Geneviève, ms 777, fol 1.

lor forces et par lor proesce conquistrent meinte terre; car en lor fez puet on trouver assez conoissances de bien faire et de mal eschiver»<sup>28</sup>.

Jean le Bon, qui d'autre part commanda à Jean de Sy de mettre la Bible en français, inaugurerait ce qui allait devenir une politique. Car on eut très tôt conscience qu'il s'agissait de cela. Nicole Oresme, dans le premier travail qu'il fit pour Charles, encore régent du royaume, vers 1359-1362, déclare :

«sont pluseurs gens de la langue françoise qui sont de grant entendement et de excellent enging et qui n'entendent pas souffisanment latin, et pour ce les vaillans roys de France ont fait aucuns livres translater en françois, et principalement la divine escripture et certaines hystoires plaines de bons exemples et dignes de memoire, desquelz roys est issu Charles, hoir de France, a present gouverneur du royalme, qui nulle vertu ne veut trespasser ne laisser, en laquelle il ne ensuive ou sourmonte ces bons predecesseurs, et apres ce que il a eu en son langage l'Esripture divine, il veut aussi avoir des livres en françois de la plus noble science de cet siecle...»<sup>29</sup>.

Autrement dit, Charles, dont le père avait fait traduire Tite-Live (c'est à coup sûr ce texte que désigne Oresme par les mots : «certaines hystoires plaines de bon exemples et dignes de memoire») et a commandé une Bible française, continue l'œuvre entreprise en faisant achever la mise en français de l'Écriture et en mettant en chantier toute une série de traductions nouvelles.

On connaît assez bien le détail de cette œuvre, et nous n'en indiquerons que les grandes lignes. Comme l'a fait très justement observer M. Robert Bossuat<sup>30</sup>, elle est essentiellement utilitaire : le roi s'est surtout intéressé aux écrits qui ont un caractère pratique : d'Aristote, par exemple, il n'a fait traduire que les *Éthiques*, les *Politiques*, les *Économiques*, d'une part, le *De caelo et mundo* et les *Problemata* (alors attribués au philosophe grec) d'autre part, laissant de côté, l'*Organon*, et la *Métaphysique*; de l'astronome Ptolémée, le *Quadriparti*, traité d'astrologie judiciaire «sans superstition», pour reprendre la formule du traducteur.

Le caractère de l'œuvre de Charles V apparaît clairement lorsqu'on replace les

---

<sup>28</sup> *Li Fet des romains*, éd. E. F. Flutre et K. Sneyders de Vogel, Paris-Groningue, s. d., p. 2.

<sup>29</sup> Préface de la traduction du *Quadriparti* de Ptolémée; cf. R. Delachenal, *Note sur un manuscrit de la Bibliothèque de Charles V*, dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 71 (1910), p. 5-6.

<sup>30</sup> Dans *Le Moyen âge*, t. 65 (1959), p. 623.

traductions d'écrits antiques dans l'ensemble de celles qui furent entreprises par ordre du roi; on constate alors que moins qu'un texte classique en tant que tel, c'est un livre utile, qu'on ne considère pas comme «dépassé», qui prend place dans une bibliothèque choisie des meilleurs traités sur chaque matière<sup>31</sup>.

Le *De caelo et mundo* d'Aristote est à ranger dans la série des ouvrages scientifiques et techniques, à côté des *Propriétés des choses*, de Barthélémy l'Anglais, traduit par Jean Corbechon (1372), et des *Tables alphonsines*; les *Économiques*, avec les *Ruralium commodorum* de Pietro de'Crecenzi; les *Politiques* et les *Éthiques*, avec un traité sur l'*Information des princes* (par Jean Golein, 1379), la *Question sur les deux pouvoirs*, spirituel et temporel (Raoul de Presles) et le *Songe du verger*. Le *Quadriparti* de Ptolémée est à rapprocher d'autres traités d'astrologie judiciaire traduits par Pélerin de Prusse et Robert Godefroi<sup>32</sup>. Les *Remedia fortuitorum* (Jacques Bauchant, 1380, reprenant une traduction plus ancienne qui peut remonter à 1345 environ) devraient être portés sur la liste des ouvrages moraux et religieux, avec le *Bonum universale de apibus* de Thomas de Cantimpré (anonyme, sans date), la *Vie de sainte Agnès* (Jean Golein, 1369), les compléments à la *Légende dorée* (anonyme, sans date), le *Rational des offices divins* de Guillaume Durand (Jean Golein, 1372), le *Policraticus* de Jean de Salisbury (1372), la Bible et la *Cité de Dieu* (Raoul de Presles, 1371-1375) et les *Soliloques* de Saint Augustin (s. d.) enfin les *Remèdes contre l'une et l'autre fortune*, de Pétrarque (Jean Daudin, vers 1377). Les *Antiquités Judaïques* et la *Guerre des Juifs*, de Josèphe, traduits sur la version latine du VI<sup>e</sup> s., et le Valère-Maxime, interrompu par la mort du traducteur (1384) ou celle du roi (1380), prennent place à côté d'autres traductions d'ouvrages historiques, *Fleur des Histoires* de Bernard Gui, (1368, Jean Golein), opuscules historiques du même savant dominicain, et des *Chroniques d'Espagne* (s. d.).

Ce tableau parle par lui-même. Mais nous sommes confirmés dans l'impression qu'il nous donne par les déclarations de contemporains : c'est Christine de Pisan qui, dans un texte souvent cité, précise :

«Non obstant que bien entendist le latin, et que ja ne fust besoing que on lui exposast, de si grant Providence fu, pour la grant amour qu'il avoit a ses successeurs, que au temps a venir les vouldt pourveoir d'enseignements et sciences introduisables a toutes vertus : dont pour celle cause fist par solempnelz maistres souffisans en toutes les sciences et arts, translater de latin en françois tous les plus notables livres<sup>33</sup>»,

<sup>31</sup> L. Delisle. *Recherches sur la Librairie de Charles V*, t. 1, Paris, 1909, p. 82-120.

<sup>32</sup> R. Delachenal, *Histoire de Charles V*, t. 2, Paris, 1909, p. 279, n. 1.

<sup>33</sup> Christine de Pisan, *Le livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles V*, éd. S. Solente,

auquel fait écho la préface mise par Raoul de Presle en tête de sa traduction de la *Cité de Dieu* :

«Vous avez fait translater plusieurs livres, tant pour plaire a vous, comme pour profiter à vos subgéz... Vous avez voulu estre translaté de latin en françois, pour le profit et utilité de vostre roiaume, de vostre pueple et de toute chrestieneté, c'est à savoir le livre de Saint Augustin...<sup>34</sup>».

Ou, plus nettes encore, et plus précises, ces lignes extraites du prologue de la traduction des *Éthiques* par Nicole Oresme :

«Si me semble que nous devons beneir et loer le Roy du ciel qui a son pueple pourveu de tel roy terrien plain de si grant sagesse, et qui avecques les autres graces que il lui a données, il li a inspiree si noble volonté que il met sa cure et son entente a si bonnes sciences... Et pour certain, translater telz livres en françois et baillier en françois les arts et les sciences est un labour moult proffitable, car c'est un langage noble et commun a genz de grant engin et de bonne prudence. Et comme dit Tullies en son livre de *Achadémiques*, les choses pesantes et de grant auctorité sont delectables et bien agreables as genz ou langage de leur paï s; et pour ce dit-il ou livre dessus dit et en pluseurs autres contre l'opinion d'aucuns, que c'estoit bien de translater les sciences de grec en latin et de les baillier et traiter en latin. Or est il ainsi que pour le temps de lors, grec estoit en regart de latin, quant as Romains, si comme est maintenant latin en resgart de françois quant a nous. Et estoient pour le temps les estudiants introduiz en grec et a Romme et aillieurs, et les sciences communelment bailliees en grec; et en ce pays, le langage commun et maternel c'estoit latin. Doncques puis-je bien encore conclure que la considéracion et le propos de nostre bon roi Charles V est a recommander qui fait les bons livres et excellents translater en françois»<sup>35</sup>.

Tout en définissant heureusement la politique de Charles V, Oresme introduit une

---

t. 1, Paris, 1940, p. 42-43.

<sup>34</sup> L. Delisle, *Recherches*,... t. 1, p. 85.

<sup>35</sup> Maistre Nicole Oresme, *Le livre de Ethiques d'Aristote*, éd. A. D. Menut, New-York, 1940, p. 98 et 101.

notion fort importante qui cependant n'avait jamais été clairement exprimée jusque là en notre domaine, celle de la légitimité de la traduction; il ne s'agit plus, comme pour Jean de Hareng et Bersuire, d'une question de difficulté technique, mais d'une question de principe. Est-il bon de traduire en langue vulgaire? Ce problème est promis à une longue fortune : nous le retrouverons au passage.

Quoi qu'il en soit, l'œuvre de Charles V est une œuvre de politique, non d'humaniste; la notion d'utilité publique domine, non celle de culture désintéressée ou de plaisir esthétique. Faire d'Oresme un humaniste au sens traditionnel du mot nous paraît un contre-sens. Oresme est un savant, un théologien, un penseur, qui met des textes capitaux à la disposition de ceux qui ne savent pas le latin; voilà en quoi il innove. Mais par son esprit, par sa formation et ses intentions, il appartient à la grande tradition philosophique et théologique des écoles de Paris. Ce n'est pas un hasard si, à la traduction de *De caelo et mundo*, il ajoute un long appendice en trois chapitres pour préciser le point de vue de la pensée chrétienne, à propos du texte d'Aristote<sup>36</sup>.

Charles V mourut en 1380, et l'on sait dans quel désordre ne tarda pas à s'installer le nouveau règne. La grande entreprise du «sage roi» ne fut pas continuée; cependant son exemple ne fut pas entièrement perdu. Bien que le duc Jean de Berry n'eût, du vivant de son frère, patronné aucune traduction, il s'intéressait aux livres et c'est autour de lui que se conservent quelques traditions. Il fit sans doute terminer la traduction de la *Guerre des Juifs* de Josèphe<sup>37</sup>, et on lui doit certainement l'achèvement de celle de Valère-Maxime. Nicolas de Gonesse, maître-es-arts et en théologie, qui acheva le travail en 1401 nous dit, suivant d'ailleurs une formule assez obscure, qu'il l'avait repris sur son ordre. Le texte antique est soumis à un étrange traitement : Nicolas de Gonesse, qui suit la même méthode que Simon de Hesdin, fragmente en courts morceaux les chapitres de Valère-Maxime, pour les enrober ensuite de commentaires, multipliant les divisions et les subdivisions et ajoutant un grand nombre d'anecdotes nouvelles, empruntées principalement aux auteurs de l'antiquité, parfois à l'histoire des premiers siècles du Moyen âge; de temps à autre, mais le cas est extrêmement rare, le traducteur fait sans insister une allusion rapide à un événement contemporain. Les écrivains mis le plus souvent à contribution sont Tite-Live, Suétone, Orose, Justin, Solin, et le Boccace bien médiéval du *De casibus*; on trouve aussi des emprunts à Cicéron, Lucain, Ovide, Sénèque, Frontin, Aristote, Plutarque (traduction latine du *De medicina irae*), Macrobe, saint Augustin, Isidore de Séville, Jean de Salisbury, *Les Grandes chroniques*, Guillaume de Nangis<sup>38</sup>. Jean de Berry accepta également, vers 1403, la dédicace du *Traité*

---

<sup>36</sup> Éd. A. D. Menut et J. Denomy, dans *Medieval Studies*, t. 3 (1941), p. 185-280; 4, (1942), p. 159-297; 5 (1943), p. 167-333.

<sup>37</sup> L. Delisle, *Recherches...*, t. 1, p. 119.

<sup>38</sup> L. Delisle, *Recherches...*, t. 1, p. 114-115 et 284; M. Lecourt, dans *Romania* t. 76 (1955),



*des quatre vertus* que le Moyen âge a mis sous le nom de Sénèque; le travail fut exécuté par Jean Courtecuisse, théologien de Paris, auquel on doit plusieurs autres travaux littéraires. Certains manuscrits donne l'œuvre à Laurent de Premierfait : il y a là un petit problème à éclaircir<sup>39</sup>.

Celui que l'on a pris l'habitude d'appeler «le bon duc Louis de Bourbon», beau-frère de Charles V, recueillit lui aussi une part de l'héritage intellectuel du souverain disparu. Il eut recours, pour mettre en français le *De senectute* (terminé en 1405), puis le *De amicitia*, à un clerc champenois, Laurent de Premierfait. On connaît la féconde activité de ce personnage. Depuis les recherches d'Alfred Coville, on sait qu'il marqua sa place, par des poésies latines qui n'ont pas été retrouvées, dans le petit cercle d'humanistes qui, après avoir fréquenté pour la plupart la cour d'Avignon sous le pontificat de Benoit XIII, portèrent à Paris quelque chose de l'activité littéraire que le Comtat-Venaissin avait lui-même empruntée à l'Italie<sup>40</sup>.

Le prologue du *De senectute*, daté du 5 novembre 1405, est tout d'actualité. Le *Livre de vieillesse* convient à l'homme âgé qu'est Louis de Bourbon (né en 1337, il avait alors 68 ans), désireux de se persuader «plus a plain que se ou gouvernement du royaume de France ou de quelque autre seigneurie, dame vieillesse la saige et attempree n'est preferee et mise au devant de jeunesse la fole et la demesuree, tel royaume et sifaitte seigneurie est semblable a la nef faitte de vieilles tables qui est sans gouvernail tresloing de port ès ondes de la mer»<sup>41</sup>.

Charles VI, en effet, n'avait plus alors que de rares éclairs de raison; et autour de ce fou, deux hommes, jeunes et violents, se disputaient avec acharnement le pouvoir : Louis d'Orléans, frère du roi, et Jean sans Peur, duc de Bourgogne : ils avaient respectivement trente-trois et trente-cinq ans; au cours de l'été 1405, ils avaient pris les armes l'un contre l'autre; si le danger de guerre civile avait pu être écarté, si les rivaux s'étaient pour un temps réconciliés (16 octobre 1405), le feu couvait. Des princes de la génération de Charles V, qui avaient assuré au début du règne de Charles VI un certain équilibre, deux avaient disparu; Louis d'Anjou était mort en 1383 et Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, le 17 avril 1404. Il ne restait plus que Jean de Berri, qui ne se mêlait guère alors à la politique et s'intéressait

---

p. 40.

<sup>39</sup> R. Bossuat, *Anciennes traductions françaises du «De officiis» de Cicéron*, dans *Bibl. de l'École des chartes*, t. 96 (1935), p. 254, n. 1.

<sup>40</sup> A. Coville. *Gontier et Pierre Col et l'humanisme en France au temps de Charles VI*, Paris, 1934, p. 175-186.

<sup>41</sup> Paris, Bibl. nat., fr. 1020, fol. 3.

surtout à ses finances et à ses collections, et Louis de Bourbon<sup>42</sup>. Si ce dernier n'avait pas la puissance matérielle qui lui permettait d'imposer des vues raisonnables, il pouvait donner de sages conseils et se lamenter, en lisant des livres sur la folie du temps.

La question du *De amicitia* est plus complexe. La traduction fut commandée peu après celle du *De senectute*, en 1405; mais, lorsque Louis de Bourbon mourut en 1410, Laurent n'avait pas terminé son travail. Le souci de plaire à Jean de Berri, qui lui avait commandé (ou s'était laissé persuader d'accepter, c'est-à-dire de financer) la traduction du *De casibus* et du *Décaméron* de Boccace (1409-1414), le lui avait fait négliger. Ce n'est qu'après 1414, qu'il reprit le texte de Cicéron pour l'offrir à son nouveau protecteur, Jean de Berri. Ainsi s'expliquent les deux rédactions de la préface<sup>43</sup>.

Les deux traductions de Laurent sont donc des œuvres faites beaucoup plus pour répondre à l'intérêt ou à l'agrément d'un homme que pour servir à la formation intellectuelle de tout un groupe : la conception qu'avait fait prévaloir Charles V est abandonnée.

Nous devons encore signaler deux points. Dans l'esprit de Laurent, la traduction ne devait pas être séparée du texte latin : les premiers exemplaires de ses travaux comprenaient à la fois le latin et le français, ainsi disposés : prologue du traducteur, texte latin, deuxième prologue, traduction. La disposition originale subsiste dans deux exemplaires du *De senectute*. Le premier était connu depuis longtemps, et il n'est pas exclu qu'il faille y voir le volume de présentation à Louis de Bourbon<sup>44</sup>. Mlle Élisabeth Pellegrin a étudié récemment le second, découvert par elle à la Bibliothèque Trivulcienne de Milan<sup>45</sup>. Aucun exemplaire du *De amicitia* présentant cette disposition n'a été retrouvé, mais il est sûr qu'il en a existé.

---

<sup>42</sup> L. Mirot, *L'enlèvement du dauphin et le premier conflit entre Jean sans Peur et Louis d'Orléans (juillet-octobre 1405)*, dans *Revue des questions historiques*, t. 49 (1914), p.

<sup>43</sup> Je ne puis donner ici en détail les raisons de cette affirmation; je les ai exposées en 1955 dans le travail cité à la note 3. Elles seront développées dans un mémoire spécial.

<sup>44</sup> Paris, Bibl. nat., lat. 7789.

<sup>45</sup> Milan, Trivulz., 693; cf. E. Pellerin, *Note sur deux manuscrits enluminés contenant le «De senectute» de Cicéron avec la traduction française de Laurent de Premierfait*, dans *Scriptorium*, t. 12 (1958), p. 276-280. M<sup>lle</sup> Pellegrin, sachant que je m'occupais du texte, a volontairement limité son étude à une description des volumes : je saisis l'occasion pour la remercier de sa délicatesse. Une liste très sommaire des manuscrits des œuvres de Laurent de Premierfait a été publiée par P. M. Gathercole, *The manuscripts of Laurent de Premierfait's works*, dans *Modern Language Quarterly*, t. 19 (1958), p. 262-270. Ajouter, pour le «*De senectute*» : Anc. Cheltenham 208 (Gaignat, La Vallière, Mac Carthy). — La Haye, 128.C.3 (Philippe de Clèves, Frédéric Henri d'Orange). — Londres, Brit. Museum, Royal 19. A. VI. — Addit.ms. 17433. — Vienne, 250. Pour le «*De amicitia*» anc. Cheltenham 108. — La Haye 128. C. 3. — Vienne 2550. — plus un ms. passé en vente à Londres, chez Quaritch, 1893, cat. 138, n° 66.

Dans la plupart des exemplaires des deux traductions en effet, le texte latin a été supprimé, ce qui a empêché jusqu'ici de reconnaître le rôle exact des deux prologues et a conduit H. Hauvette en particulier à parler de deux étidions<sup>46</sup>. Les faits sont pourtant clairs, puisque chacun des prologues contient une phrase faisant allusion à la composition matérielle du volume : «ce livre (il s'agit ici du *De senectute*) cy-devant escript en tres courtet latin et après converti en langaige françois»<sup>47</sup>, et dans la préface du *De amicitia* :

«Et pour ce que a vostre court et presence, comme des autres seigneurs princes, accourent et surviennent tant pour necessaires comme pour honnestes causes plusieurs hommes de divers estatz et d'estranges pays, dont les aulcuns lisent et entendent le langaige françois et les autres le latin, j'ay mis au commencement de vostre volume et après cestui prologue le texte de tout le livre tres correct et distincté selon la forme et maniere par moi gardee ou *Livre de Vieillesse*, et afin aussi que promptement l'en congnoisse se le latin soit tel en sentence comme yert le françois que j'ay extraict d'ilec»<sup>48</sup>.

Laurent a donc en vue, en adoptant cette disposition nouvelle, les besoins de la cour cosmopolite de Louis de Bourbon (il serait intéressant de savoir dans quelle mesure cette indication peut correspondre à une réalité) et d'autre part il souhaite que l'on puisse le cas échéant passer du français au latin. Remarquons enfin qu'il ne s'est pas borné à faire transcrire n'importe quel exemplaire du traité de Cicéron : il s'est assuré de la correction du texte (la tradition très abondante du *De amicitia* ne permet malheureusement pas de préciser beaucoup les conditions de ce travail) et l'a «distincté» c'est-à-dire que le texte est coupé par des sommaires et des arguments que l'on retrouve dans la traduction.

Oresme avait soutenu qu'il est légitime et utile de faire des traductions. Laurent de Premierfait revient à son tour sur la question, et nous en donne un exposé intéressant. Son argument principal est que la traduction de la Bible est un précédent qui autorise tous les autres :

«Et pour ce que aucuns qui ce livre verront mis en langaige françois diront, comme je pense, que la magesté et la gravité des paroles et sentences sont moult humiliees et amoindries par mon langaige vulgar, qui par nécessité de motz est petit et legier, et pour ce je ne deusse avoir entrepris ne mis a fin

---

<sup>46</sup> H. Hauvette, *De Laurentio de Primofato*, P. 1903, p. 8-10.

<sup>47</sup> Bibl. nat., fr. 1020, fol. 3.

<sup>48</sup> Bibl. nat., fr. 1020, fol. 54.

ceste translacion, je leur respon que, veu et entendu le commandement de si hault et si excellent seigneur comme vous estes, et que on doit par toutes manières ouvrir le chemin a entendre les livres dont la doctrine tend a vertuz et a bonnes meurs qui conduisent les hommes au droit port de salut, j'ay peu licitement translater cestui livre sans juste reprehension, attendu principalement que autres ont entrepris a exposer en vulgar les sains livres de la Bible, mesmement a la lectre, qui est si perilleuse chose es oreilles de la gent laye que ilz estiment moins les divins misteres contenus es livres canonicz, car ainsi comme ceulx ne doivent servir ne avoir entree ni dignité en la gloire de Dieu qui sont engendrez hors et contre l'ordonnance des loys divines, ou qui sont autrement notez de crimes ou de meurs corrompues et mauvaises, aussi les hommes sans lectres et qui ne sont instruis es divines sciences ne doivent lire a par eulx ne oïr les divins livres esquelx l'esperit de Dieu par la bouche des sains hommes revela et descouvri les misteres divins appartenans a lui et a l'eglise sa sainte amie et espouse. Je doncques, qui vueil venir a mon œuvre principale en lieu de don vous prie et requier supporter paciamment mon ignorance et ma petitesse au regard de ce livre saigement composé et hautement escript en langaige latin lire par plusieurs foiz et penser dedans vostre couraige la gravité des sentences et la magesté des paroles»<sup>49</sup>.

On doit aussi à Laurent de Premierfait un travail beaucoup moins intéressant, qui est la révision de la traduction faite par Oresme des *Économiques* d'Aristote, travail entrepris à la requête de Simon du Bois, valet de chambre de Charles VI, terminé le 1<sup>er</sup> février 1418.

Avec les traductions exécutées par Laurent de Premierfait, nous rencontrons donc, semble-t-il, quelque chose d'assez nouveau. Le français, au moins dans la conception première, est un moyen d'accès au latin que le lecteur trouve dans le même volume. Le texte original reste donc au premier plan. Faut-il mettre ces conceptions nouvelles en relation avec le mouvement humaniste auquel fut mêlé Laurent? Cela est assez vraisemblable. Mais cette initiative n'eut pas de lendemain. En juin 1418, les Bourguignons entraient dans Paris : Laurent de Premierfait, comme Jean de Montreuil, comme Gontier Col, périt dans les massacres qui désolèrent alors la capitale. Et dès lors prennent fin les efforts des princes valois pour faire mettre en français quelques œuvres antiques.

---

<sup>49</sup> Bibl. nat. fr. 1020, fol. 53 v<sup>o</sup>.

Il est en effet frappant de voir combien le XV<sup>e</sup> siècle français est pauvre dans le domaine qui nous intéresse. Il faut attendre 1440 pour que Jean de Rouvroy offre à Charles VII une traduction du traité d'art militaire de Frontin, les *Stratagèmes*, 1460 pour qu'Anjorant Bourré traduise, à l'intention du Grand prévôt Tanneguy du Chastel, le *De officiis* de Cicéron. Mais cette dernière œuvre, comparée à celles de Laurent de Premierfait, est singulièrement rétrograde. Bourré, au lieu de traduire strictement, a fabriqué en adoptant comme cadre le texte de Cicéron, une véritable compilation avec des historiettes tirées du *Breviloquium* de Jean de Galles et d'autres écrits du même ordre. L'œuvre la plus remarquable est assurément une traduction en prose de Térence, conservée dans un manuscrit copié en 1466 par Guillaume Rippe, notaire et secrétaire du roi. Aucune préface ne nous renseigne malheureusement sur les circonstances dans lesquelles cette œuvre a été élaborée. Nous ne savons même pas si ce Rippe est pour quelque chose dans la traduction ou s'il a seulement fait œuvre de copiste. Quoi qu'il en soit, ce travail était promis à une assez grande diffusion, puisque Vérard le réunira, dans un beau volume imprimé, avec une traduction en vers rimée comme un mystère (*l'Andrienne* en vers de différentes longueurs, les autres pièces en octosyllabes), dont on ne connaît malheureusement ni l'auteur ni la date. On l'a attribuée sans bonnes raisons à Octovien de Saint Gelais<sup>50</sup>; le catalogue de la Bibliothèque nationale la donne à un Octave Gallois, monstre né sans doute du développement malheureux d'une abréviation du type Oct. Gall. (Octovien de Saint Gelais).

Elle est de toutes façons très postérieure à la traduction en prose. Mais celle-ci, antérieure à 1466, pas de beaucoup, sans doute, œuvre de divertissement, inutile, si l'on veut, marque le début de temps nouveaux. Le nouvel humanisme, avec Fichet, avec Gaguin, pénètre, cette fois définitivement, en France. La *Rhétorique* de Fichet, qui en est comme le manifeste, est de 1476. Une traduction d'extraits du chant IV de l'*Énéide*, antérieure à 1472, est, elle aussi un signe des temps<sup>51</sup>. Nous sommes acheminés ainsi vers une atmosphère toute nouvelle. Et à la fin du siècle apparaissent en grand nombre des traductions qui appartiennent déjà à la grande Renaissance française : le *César* de Gaguin (1485), les *Héroï des* d'Octovien de Saint Gelais (1496), l'*Énéide*, par le même, les travaux de Claude Seyssel (Xénophon, Diodore, Appien, Justin, Thucydide), de Simon Bourgoing (*Vies* de Plutarque), d'Estienne le Blanc (œuvres de Cicéron), d'Antoine Macault (Diodore), etc.

On sait qu'à partir de la deuxième moitié du XV<sup>e</sup> siècle, la cour de Bourgogne a possédé une vie littéraire à part; mais sous le règne de Philippe le Bon, avec les histoires d'Alexandre de Troie et de Jason, l'Antiquité n'a guère fourni que des sujets de roman et des

---

<sup>50</sup> H. W. Lawton, *Térence en France au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1926.

<sup>51</sup> Bibl. naté, nouv. Acq. fr. 1157, fol. 88-90; cf. L. Delisle, *Mélanges de paléographie et de bibliographie*, Paris, 1880, p. 334-338. Ce curieux morceau est l'œuvre d'un latiniseur qui écrit «selon la maniere de parler en poetterie». Je ne crois pas qu'il soit extrait d'un ouvrage plus étendu.

décors de fête. Les choses changent brusquement avec l'avènement de Charles le Téméraire; coup sur coup, nous voyons paraître, en 1467, la traduction du *Hiéron* de Xénophon, traité sur la tyrannie, par Charles Soillot; en 1468, celle, par Jean Miélot, de la *Lettre* de Cicéron à son frère Quintus *Sur les devoirs d'un gouverneur de province*; en 1468 encore, Vasque de Lucène, jeune seigneur portugais formé à l'école des Italiens, traduit Quinte-Curce en comblant assez adroitement les lacunes de l'original à l'aide d'autres livres, de Plutarque en particulier; en 1470 le même Vasque de Lucène offre au prince la *Cyropédie*, le roman pédagogique de Xénophon, traduit sur la version latine de Poggio; enfin, en 1472, Jean Duchesne, avec l'ambition plus ou moins nette de renouveler les vieux *Faits des Romains*, donne une nouvelle version des Commentaires de César<sup>52</sup>.

Ce groupe d'œuvres parues au cours des premières années du règne du jeune souverain à qui était échu le gouvernement des immenses territoires rassemblés par Philippe le Bon est significatif. Il s'agit, dans trois cas sur cinq, de traités sur l'éducation du prince et les devoirs du chef de l'État; et les deux œuvres historiques, *Vie d'Alexandre* et *Commentaires* de César sont assorties de préfaces développées qui précisent l'optique dans laquelle les textes devront être lus : des hommes comme Alexandre et César se sont perdus par leur démesure; leur biographie doit mettre Charles de Bourgogne en garde contre de pareils excès. Il y a donc eu à ce moment un effort pour conjurer, en s'appuyant sur les goûts bien connus de Charles le Téméraire pour l'histoire ancienne, les menaces révélées par le caractère inquiétant du jeune souverain : on sait à quel point l'entreprise échoua. Et les traductions qui à la fin du siècle et au début du suivant virent le jour dans les Pays-Bas n'appartiennent plus à notre domaine.

De très longues recherches à travers les catalogues de manuscrits ne m'ont pas permis de découvrir d'autres traductions. Le tableau qui précède est donc, je l'espère, à peu près complet. Si l'on voulait en souligner les grands traits, on devrait redire combien, pendant tout le XIII<sup>e</sup> siècle, la notion de traduction a eu de la peine à se dégager de celle de compilation. Les deux types d'œuvres coexisteront d'ailleurs pendant tout le Moyen âge. On devrait redire aussi que les traductions que nous rencontrons dans notre pays (je laisse à part celles qui ont été faites en notre langue en Italie et en Orient) sont dues à des initiatives bien précises et bien localisées; autour de la famille d'Eu-Brienne, avec Végèce et les *Météores* d'Aristote; puis, à partir de la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, autour des princes valois, Jean le Bon, Charles V, Jean de Berry, et de Louis de Bourbon; enfin, après 1467, autour de Charles le Téméraire. Ce n'est qu'à la fin du XV<sup>e</sup> siècle que commence une nouvelle série de

---

<sup>52</sup> Le sujet, traité rapidement par G. Doutrepoint, *La Littérature française à la cour des ducs de Bourgogne*, Paris, 1908, a été renouvelé par les mémoires classiques de M. Ch. Samaran sur Vasque de Lucène, de M. R. Bossuat sur Jean Duchesne, Jean Miélot et Vasque de Lucène, traducteur de Quinte-Curce. La *Cyropédie* a été étudiée dans un remarquable travail de M<sup>me</sup> Danielle Gallet-Guerne, dont un résumé a paru dans *École nationale des chartes, Positions des thèses...* 1957, p. 79-82.

traductions, avec, en tête, le *Térence* en prose.

Enfin le nombre des textes traduits est demeuré restreint et le choix a toujours pratiquement porté sur des textes utilitaires, techniques, moraux, historiques.

Il semble qu'en Italie les choses se soient passées autrement. Mais le domaine est plus vaste, les études préliminaires insuffisantes, et les renseignements que nous pouvons apporter rarement de première main. Nous devons donc nous limiter à une vue d'ensemble rapide et surtout provisoire.

Il faut bien inscrire, en tête de la liste des traductions italiennes, le *Végèce* de Bono Giamboni, et une version (toscanes?) des *Faits des Romains* français. Mais très vite, les choses prennent un autre caractère. Sous le nom de *Fiore di Rettorica*, fra Guidotto da Bologna dédie à Manfred, roi de Sicile (1254-1266), une traduction de la *Rhétorique à Herennius*, et quelques années après, Brunetto Latini traduit et paraphrase le *De inventione* de Cicéron; on doit sans doute aussi au maître de Dante la traduction de quatre discours de l'orateur latin, *Pro Marcello*, *Pro Ligario*, *Pro Deiotaro rege*, *Première Catilinaire*. Et ainsi l'orientation est dès l'abord différente : il s'agit de donner des modèles de langue<sup>53</sup>. On a depuis longtemps insisté, et avec raison, sur ce caractère rhétorique des anciennes traductions italiennes.

Au XIV<sup>e</sup> siècle, les textes deviennent plus nombreux et plus difficiles à classer. Nous nous bornerons à les grouper par matières. La tradition des textes rhétoriques continue avec les *Declamationes* du pseudo-Quintilien et les *Conciones*, discours extraits de l'histoire de Tite-Live.

Les grands historiens latins sont traduits de bonne heure : Salluste d'abord (*Catilina* et *Jugurtha*) par Bartolomeo da San Concordio pour Nero Cambi, de Florence, vers 1302-1313; puis Tite-Live, en deux étapes, dans des conditions qui sont aujourd'hui en cours d'étude. La première décade, en 1323, par Filippo da Santa Croce, sur un texte français<sup>54</sup>; la troisième et la quatrième décades, par Boccace<sup>55</sup>; Valère-Maxime, pour Pierre II, roi de Sicile (1337-

---

<sup>53</sup> Je renvoie une fois pour toutes aux volumes essentiels de Francesco Maggini, *I primi volgarizzamenti dai classici latini*, Florence, 1952 et de Cesare Segre, *Volgarizzamenti del Due e Trecento*, Turin, 1953, et aux diverses parties de la *Storia letteraria d'Italia*. On trouvera une bibliographie assez complète, dressée par T. Sorbelli, dans A. Momigliano, *Problemi ed orientamenti critici di lingua e di letteratura italiana. Letterature comparate*, Milan, 1948, p. 375-376. Il faut également citer ici le nom de Concetto Marchesi à qui nous devons de multiples notices énumérées par E. Franceschini, *Commemorazione del socio C. Marchesi*, dans *Atti della Accad. naz. dei Lincei*, 1961, ser. 8, *Rendiconti, cl. di sc. morali, stor. e filol.*, t. 16 (1961), p. 61-76.

<sup>54</sup> J. Monfrin, *art. cit.* à la n. 24.

<sup>55</sup> G. Billanovich, *Il Boccaccio, il Petrarca e le più antiche traduzioni in italiano delle Decadi di Tito Livio*, dans *Giornale stor. della Lett. italiana*, t. 130 (1953). La traduction de

1342), par Accurso da Cremona, en dialecte sicilien; puis un peu plus tard, en toscan (la traduction a été attribuée à Andrea Lancia, mais elle n'est pas de lui), enfin, à l'extrême fin du siècle, la *Pharsale* de Lucain et les *Douze Césars* de Suétone, ces derniers attribués à un certain Jacopo Casola da Parma, qui aurait travaillé pour Niccolò d'Este, en 1372. Il semble qu'il y ait là plusieurs confusions.

Dans le domaine de la littérature morale, noter, vers 1315, la traduction par le florentin Riccardo Petri, sur la version française offerte peu avant à Bartolomeo Siginulfo, des lettres de Sénèque à Lucilius; Andrea Lancia (mort vers 1360) en retraduit un certain nombre; le *De providentia Dei*; enfin, vers le milieu du siècle, traductions de Cicéron : *De amicitia*, deux traductions du *De senectute*, les *Paradoxes* et le *Songe de Scipion* (ces deux dernières œuvres attribuées à Giovanni della Cella), puis la traduction, par Zanobi de Strada, du *Commentaire au Songe de Scipion* de Macrobie; dans le domaine philosophique, traduction des *Météores* d'Aristote et des *Éthiques à Nicomaque* (milieu et fin du XIV<sup>e</sup> siècle).

On a traduit aussi, en Italie, des œuvres poétiques antiques : d'Ovide, les *Métamorphoses*, par Arrigo Simintendi de Prato, avec une version abrégée par Giovanni Buonsignore da Città di Castello, les *Remedia amoris* par Andrea Lancia (avant 1360), les *Héroïdes*, avant 1324, par Filippo Ceffi, traduction à peu près fidèle, qui servira de base, dans la deuxième moitié du siècle, à une version en vers de Domenico di Montichiello de Sienne. De Virgile, l'*Énéide*, par Ciampolo di Meo degli Ugurgieri, siennois, avec un abrégé par Andrea Lancia, et la *Istoria di Eneas* sicilienne d'Angelo di Capua<sup>56</sup>, les *Tragédies* de Sénèque (anonymes) et il faut rappeler ici, bien que nous l'ayons déjà citée parmi les historiens, la traduction de la *Pharsale* de Lucain, dont on peut rapprocher l'adaptation en français due à Nicolas de Vérone.

Il est très vraisemblable que des dépouillements systématiques analogues à ceux que nous avons conduits pour le français modifieraient complètement l'idée que nous pouvons nous faire aujourd'hui des traductions exécutées en Italie au cours du *Trecento*. Plus encore, celle que nous nous formons pour le *Quattrocento*. On doit au moins citer ici des traductions nouvelles du *De senectute* de Cicéron, des *Héroïdes* d'Ovide, de l'*Énéide* (six premiers livres), peut-être de Suétone (mais elle se confond sans doute avec celle qui a été notée plus haut), enfin travaux qui furent commandés par Philipppo Maria Visconti (avant 1448) à Pier Candida Decembrio : *Commentaires* de César, *Vie d'Alexandre* de Quinte-Curce, *Vies* de Plutarque, *Histoires* de Polybe; un personnage curieux, en rapport avec le marquis de Santillane, Nuño de Guzman, commanda au même traducteur l'*Apocoloquintose* de Sénèque,

---

Boccace sera étudiée à nouveau dans un mémoire de M. T. Casella, à paraître dans le t. 4 (1961) d'*Italia medioevale e umanistica*.

<sup>56</sup> Ed. G. Folena, dans *Collezione di testi siciliani dei secoli XIV et XV*, Palerme, 1956.



et à des anonymes une version des *Tusculanes* de Cicéron, des *Déclamations* du pseudo-Quintilien, et peut-être des *Saturnales* de Macrobe<sup>57</sup>.

Quelque incomplet qu'il soit, ce tableau suffit à nous montrer toutes les différences qui séparent ce qui s'est fait en Italie de ce qui s'est passé en France.

On remarquera d'abord que le choix des textes traduits est assez différent. Si, pour les historiens, la liste est à peu près la même, bien qu'un peu plus riche en Italie, on trouve, dans ce pays, ce que l'on ne trouve pas en France, des ouvrages de rhétorique ou au moins des ouvrages traduits pour fournir aux écrivains des modèles de langue. Alors que la France n'a rien produit en ce domaine (l'unique manuscrit français de la *Rhétorique* vient, rappelons-le, d'un milieu italianisé d'Orient), nous avons ici les vieilles traductions de Guidotto da Bologna et de Brunet Latin, les *Conciones*, les deux versions des *Déclamations* du pseudo-Quintilien, largement diffusées; le fait est sans doute à mettre en relation avec le développement précoce outre monts de l'art de la prose<sup>58</sup>. Nous avons d'autre part des traductions fidèles de poètes : Ovide (*Métamorphoses*, *Héroï des*), Virgile, Sénèque le tragique. Enfin, au XV<sup>e</sup> siècle, nous voyons mises en langue vulgaire, à travers des versions latines, les grandes œuvres de l'historiographie alexandrine, Polybe, Plutarque, que la France a ignorées jusqu'au début du XVI<sup>e</sup> siècle. En revanche, on ne trouve en Italie rien d'analogue aux traductions commentées d'Aristote exécutées en France par Oresme.

Deuxième remarque. Chronologiquement, l'Italie est en avance sur la France. Alors que n'ont guère vu le jour, sur le sol français, que les *Faits des Romains*, des adaptations d'Ovide et une traduction de Végèce, l'Italie, avant 1350, lit en langue vulgaire la *Rhétorique* et certains discours de Cicéron, Salluste, Tite-Live, les *Métamorphoses*, les *Héroï des*, les lettres de Sénèque, les *Déclamations* du pseudo-Quintilien, Valère-Maxime et d'autres. Il y a un décalage d'un bon demi-siècle, sinon plus.

Enfin, tout ce travail a un caractère beaucoup plus dispersé, et beaucoup plus spontané. Nous avons pu facilement attribuer à peu près toutes les traductions qui se sont faites en France à quelques initiatives de caractère personnel et parfois politique; il n'y a en Italie aucune possibilité de groupement semblable : les traductions voient le jour un peu partout, suggérées par les personnages les plus divers. Cela tient, sans doute, à des conditions politiques et sociales différentes, mais aussi à des conditions diverses de culture.

La péninsule ibérique a, dans le domaine qui nous occupe, une position tout à fait à part. Si l'on excepte une traduction du *De ira* de Sénèque, qui aurait été faite au XIII<sup>e</sup> siècle pour don Sanche de Castille, rien n'est antérieur à la fin du XIV<sup>e</sup>, et si à cette époque, se dessine un grand mouvement de traduction, il est étroitement lié à la pénétration dans la

---

<sup>57</sup> Mario Schiff, *La bibliothèque du Marquis de Santillane*, Paris, 1905 (*Bibl. de l'École des Hautes études, Sc. hist et philol.*, 153), p. 449-459.

<sup>58</sup> F. Maggini et C. Segre ont justement insisté sur ce point dans leurs travaux.

Péninsule, par la Catalogne et l'Aragon, de la culture italienne.

À ce qu'il paraît, la plus ancienne traduction serait celle de Frontin offerte en 1367 à Pierre le Cérémonieux par fray Jaume Domenech. Viennent ensuite les *Métamorphoses* d'Ovide, de Francesch Alegre, Palladius, par Ferrer Sayol (vers 1380-1385), les traductions d'Antoni Canals, Sénèque, *De providentia* (vers 1396-1404), Valère-Maxime (avant 1395). Un peu postérieur est le *De officiis* de Cicéron, par Nicolas Quilis (vers 1420); probablement du temps d'Alphonse le Magnanime, les *Tragédies* de Sénèque, par Anton de Vilaragut, les *Paradoxes* de Cicéron, traduits, probablement à Naples, par Ferran Valenti, élève de Leonardo Bruni (après 1444), le *De officiis* de Cicéron, les *Moralia* de Sénèque et les *Héroïdes* d'Ovide, anonymes.

J'ai laissé pour la fin trois autres traductions qui, au lieu d'avoir été exécutées sur le texte latin, l'ont été sur des versions antérieures en une autre langue vulgaire; traduction de Tite-Live, sur le texte français de Pierre Bersuire, traduction des lettres de Sénèque, sur le texte qui avait été offert au grand chambellan du royaume de Naples, Bartolomeo Siginflo, traduction de la *Vie d'Alexandre* de Quinte-Curce sur la version italienne de Pier Candido Decembrio, par Luis de Fenollet.

C'est là une pratique qui va se généraliser en Castille. On peut citer toute une série d'œuvres ainsi élaborées : *Commentaires* de César, sur la version italienne de Pier Candido Decembrio, *De agricultura* de Palladius, sur la version catalane de Ferrer Sayol, *Alexandre* de Quinte-Curce, sur le texte italien de Decembrio ou peut-être même sur le texte catalan de Luis de Fenollet; Sénèque, *Apocoloquintose*, sur la version italienne faite pour Nuño de Guzman; *Lettres à Lucilius* faites pour Perez de Guzman sur la traduction italienne (qui remonte elle-même à une version française), *Tragédies*, sur le texte catalan d'Anton de Vilaragut, Tite-Live, sur la traduction de Bersuire, par Pedro Lopez de Ayala, chancelier de Castille (travail résumé à son tour par don Rodrigo Alfonso Pimentel), Valère-Maxime, traduction faite pour Jean I<sup>er</sup> de Castille sur la version catalane d'Antoni Canals (vers 1395) et traduction faite en 1467 par Ugo de Urries, sur la version française de Simon de Hesdin et Nicolas de Gonesse<sup>59</sup>. Cette pratique était si flagrante que Lope de Vega la définit heureusement dans l'éloge, teinté peut-être d'ironie, qu'il fit un jour de la langue italienne : «*Esta lengua es muy dulce y copiosa y digna de toda estimación, y á muchos espanoles ha sido muy importante, porque no sabiendo latin bastantemente, copian y transladan de la lengua italianna lo que se les antoja, y luégo dicen : traducido de latin en castellano*».

<sup>59</sup> M. Menéndez y Pelayo, *Biblioteca hispano-latina classica*, Madrid, 1951-53, 10 vol.; M. Schiff, *ouv. cit.* à la note 57, à compléter au moyen de la *Bibliografía* de Simon Diaz. Il faut citer aussi, pour la Catalogne, les divers travaux d'Antoni Rubió y Lluch et la magistrale étude de M. Jordi Rubió Balaguer, dans l'*Historia general de las Literaturas hispanicas* de G. Diaz-Plaja, t. I, Barcelone, 1949, p. 734-739 et t. III, 1953, p. 746-755, 793-794 et 832-834. Des études de détail seraient nécessaires.

Cette liste de travaux faciles n'énumère toutefois pas tous les textes traduits en Castille. On y a travaillé aussi sur les originaux, et il faut inscrire ici : Cicéron, *De officiis* et *De amicitia*, traduits par Gonzalo Vidal de la Caballaria (fin du XIV<sup>e</sup> siècle; *De officiis*, *De senectute*, *Pro Marco Marcello* traduits vers 1422 par don Alfonso de Cartagena; *De officiis*, *De amicitia*, traduction anonyme (XV<sup>e</sup> siècle; *De amicitia*, *De senectute*, par Fernando de Pulgar; *Paradoxes*, traduction anonyme (du XV<sup>e</sup> siècle); premier livre du *De inventione*, vers 1420, par don Alfonso de Cartagena, pour don Duarte de Portugal; *Rhétorique à Herennius*, qui aurait, d'après ce que l'auteur dit lui-même dans une autre de ses œuvres, été traduite par don Enrique de Villena (1427); le texte semble perdu. Frontin, *Stratagèmes*, version aragonaise et une version castillane. Végèce, traduction avec un commentaire allégorique (fin du XV<sup>e</sup> siècle) par fray Alfonso de San Cristobal. Justin, peut-être une version aragonaise faite vers 1384 pour Juan Fernández de Heredia, et une traduction anonyme castillane du XV<sup>e</sup>. Salluste, *Catilina* et un fragment de *Jugurtha* (XV<sup>e</sup> s.) Pour Fernan Perez de Gusman par Vasco de Guzman; Sénèque, la vieille traduction du *De ira* faite pour Sanche de Castille fut recopiée et retouchée vers 1445 par Nuño de Guzman; une traduction des traités moraux (*De vitae beata*, *De providentia Dei*, *De clementia*, *De septem artibus liberalibus*, *De remediis* et centons divers) fut faite pour Jean II (†1454) par Don Alfonso de Carthagène, évêque de Burgos. Pour le roi Jean II également, Pedro Diaz de Toledo traduisit le *De moribus* et les *Proverbia*, qui ne sont ni l'un ni l'autre du philosophe latin. Il y a d'ailleurs plusieurs autres versions de ces proverbes. Ajoutons enfin une traduction de l'*Énéide* par don Enrique de Villena, dont on a depuis longtemps souligné l'importance.

Les Espagnols, ayant profité de bonne heure des traductions des humanistes italiens, ont pu dès le milieu du XV<sup>e</sup> siècle, lire un certain nombre de livres de l'*Illiade* traduits en castillan, peut-être par le fils du marquis de Santillane, le *Phédon* et l'*Axiochus* du Pseudo-Platon dans la version de Pedro Diaz de Toledo d'après le texte latin de Leonardo Bruni. Le prince de Viane traduisit, d'après une version italienne d'Angelo Decembrio, le traité de Plutarque sur la *Condition de la noblesse*; au prince de Viane aussi l'on doit une traduction de l'*Éthique*. Existente également des traductions du *De animalibus* et de l'*Économique*; il faudrait rechercher si elles ont été faites sur les versions médiévales ou sur les versions humanistiques italiennes du XV<sup>e</sup> siècle. Enfin, à l'extrême fin du siècle, les dialogues de Lucien passent en castillan.

Il faut faire une place à part à deux œuvres tout à fait hors série, les traductions en aragonais des *Vies* de Plutarque (avant 1396) et des discours extraits des 7 livres des *Histoires* de Thucydide (vers 1385), faites directement sur le grec pour le grand maître de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, Juan Fernández de Heredia. C'est là une initiative unique dans l'histoire des traductions médiévales en langue vulgaire.

Mais la conception générale des œuvres de Juan Fernández de Heredia est purement médiévale : il cherche à composer une histoire générale de la Grèce antique, byzantine et franque, en mettant bout à bout, non seulement des textes illustres, comme Thucydide et

Plutarque, mais la *Chronique* du byzantin Zonaras et l'*Histoire de Troie* du notaire de Messine, Guido delle Colonne<sup>60</sup>.

On voit donc, par une simple présentation des faits, que l'histoire des traductions au Moyen âge est bien différente en France et dans les deux autres pays romans, Italie et Espagne. Il y a, bien sûr, des points communs : un certain nombre de textes ont suscité l'intérêt général, et on en a fait partout des versions en langue vulgaire. C'est la conséquence d'une certaine communauté de culture et de civilisation. Mais l'individualité de chaque pays demeure fortement dessinée : les traductions sont en France le résultat d'entreprises limitées dans le temps, bien circonscrites, nettement orientées vers des buts pratiques. En Italie, on trouve des versions nombreuses, dispersées; les textes traduits sont plus variées, choisis avec un plus grand souci de la rhétorique et de la poésie; l'effort est moins intéressé. À la suite de l'Italie, l'Espagne semble découvrir d'un coup, entre 1400 et 1500, la littérature antique et s'essayer hâtivement à la rendre accessible à un large public.

À quoi cela est-il dû? Tout le monde s'entend sur le mot «traduction»; personne, sans doute, sur celui d'«humanisme». Admettons ici qu'il s'agit d'une recherche philologique, animée par un certain désir de jouissance esthétique et de perfectionnement moral.

Après 1300, en Italie, on a recherché avec passion les textes antiques, on les a lus, corrigés, commentés; chaque cité s'enorgueillit de ses découvreurs et de ses exégètes. Après 1400, leurs œuvres et leur influence ont envahi la Catalogne, l'Aragon, puis la Castille. À partir du XIV<sup>e</sup> siècle, en Italie, à partir du XV<sup>e</sup> siècle dans la péninsule ibérique, la grande masse des traductions que nous avons signalées permet de parler d'un humanisme en langue vulgaire qui suit pas à pas les développements de l'humanisme latin.

En France, avant l'extrême fin du XV<sup>e</sup> siècle, la situation est différente. On y a partout traduit les anciens pour répondre à un besoin d'information technique ou de perfectionnement moral; le souci de la forme est absent.

On aurait pu attendre d'un exposé sur les traductions au Moyen âge la conclusion qu'il a été d'autant plus nécessaire de traduire que l'on a moins su le latin. C'est le contraire qui est vrai. Plus il y a d'humanistes, d'hommes capables de lire et de goûter directement les textes antiques, plus il se trouve de traducteurs et plus volontiers ceux-ci se sont attachés aux plus humaines des œuvres antiques.

Ainsi calculé, le bilan, pour la France, paraît assez négatif : lecteurs et écrivains qui connaissaient mal le latin n'ont guère eu accès à la littérature gréco-romaine.

---

<sup>60</sup> M. Jean Longnon a bien voulu attirer mon attention sur ce point. On trouvera sur l'activité de Juan Fernández de Heredia, d'utiles indications dans la préface de l'édition de la *Chronique de Morée* d'Alfred Morel-Fatio (*Libro de los fechos et conquistas del principado de la Morea*, Genève, 1885, Soc. de l'Orient latin); voir aussi le travail récent de Anthony Luttrell, *Greek histories translated and compiled for Juan Fernández de Heredia, Master of Rhodes, 1377-1396*, dans *Speculum*, t. 35 (1960), p. 401-407.

Source : Fourier, Anthime. (dir.) (1964) *L'humanisme médiéval dans les littératures romanes du XII<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle*. Actes du colloque organisé par le Centre de Philologie et de Littératures romanes de l'Université de Strasbourg du 29 janvier au 2 février 1962, Paris, Lib. C. Klincksieck, p. 217-246.